

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le Cnam a une expertise avérée dans l'évaluation des acquis de l'adulte.

L'objectif est de valider des compétences, connaissances et aptitudes construites lors de la conduite d'activités typiques de la fonction d'ingénieur dans une spécialité donnée (mécanique, informatique, bâtiment, génie chimique, ...). Il s'agit de postes à responsabilité incluant des compétences dans le management d'équipe et de projets, la pratique professionnelle d'une langue étrangère.

Conditions d'accès

L'engagement VAE, **une pédagogie pour l'adulte expérimenté**:

vous avez une expérience riche d'au moins 3 années au niveau ingénieur
vous cherchez à valoriser des apprentissages effectués hors d'un format scolaire (en situation de travail)
vous souhaitez mener un travail réflexif sur vos acquis d'expérience
vous voulez gagner du temps.

Déroulement du processus

La démarche se compose de plusieurs temps :

l'étude de la recevabilité de la demande de VAE,
l'inscription au dispositif,
l'analyse des acquis de votre expérience et constitution du dossier personnel de VAE avec un conseiller-e agréé-e par le Cnam,
le dépôt du dossier pour soumission des acquis aux membres de jury VAE,
la notification de la décision du jury VAE.

Pour vous inscrire

[DIV@, plateforme nationale d'inscription](#)

Un réseau de 70 conseiller·e·s est à votre disposition pour répondre de manière personnalisée à vos questions et vous accompagner dans votre démarche :

de positionnement et d'étude de votre demande
d'analyse des acquis de votre expérience
de validation par un jury de VAE (évaluation du dossier et entretien)
d'orientation post-jury VAE

Plaquette VAE à télécharger



97% des demandes de VAE accordées;
100% des candidat·e·s accompagné·e·s sur l'ensemble du territoire (France métropolitaine et outre-mer) ;
60% des candidat·e·s ont une expérience de 8 à 15 ans de niveau ingénieur.

Ingénieur diplômé par l'Etat

L'Eicnam est un centre d'examen pour les candidat·e·s souhaitant être **diplômé·e·s ingénieur·e·s par l'État**.

 [devenir ingénieur DPE](#)

Des référentiels présentent les compétences et connaissances attestées par les **diplômes d'ingénieur·e** du Cnam, consultez l'offre sur le site : formation.cnam.fr

TÉMOIGNAGE

Obtenir le titre d'ingénieur.e par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Pour évoluer vers une carrière internationale, Lionel devait devenir ingénieur. Son entreprise lui a proposé une démarche VAE en partenariat avec le Cnam.

<https://ecole-ingenieur.cnam.fr/vae/validation-des-acquis-de-l-experience-vae--848556.kjsp?RH=test1245254>